

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Raptol**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide / Acaricide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ECOstyle BVBA
Glabbeekstraat 129
3450 Geetbets
Tel 011/580 582
Fax 011/ 580 583
info@ecostyle.be
- **Service chargé des renseignements:** ECOstyle BVBA
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Antipoisons
Tel: +32 070 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS09

- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

	pyréthrines naturelles ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	0,459%
CAS: 8002-13-9 EINECS: 232-299-0	huile de colza	82,53%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes spécifique connus

Prise en charge : traitement symptomatique

Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement en milieu hospitalier

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Eau

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre les effets de la lumière.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 3)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux: Pas nécessaire.**

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

- **Odeur:** Caractéristique

- **valeur du pH à 20 °C:** 6,6

- **Changement d'état**

Point de fusion: -17,6 °C

Point d'ébullition: 300 °C

- **Point d'éclair** 145 °C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20 °C:** 0,92 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Emulsionnable

- **Viscosité:**

Dynamique à 20 °C: 67 mPas

- **Teneur en solvants:**

VOC (CE) 0,5 %

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**

- **10.2 Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 4)

- **10.5 Matières incompatibles:** Oxidants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	3,59 mg/L (fish) (OECD 203) 2,36 mg/L (rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

EC50	65,1 mg/kg (algae)
	1,55 mg/kg (daphnia) (OECD 202)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

BE

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 5)

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR	UN3082
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR	3082 MILIEUGEVAARLIJKE VLOEISTOF, N.E.G. (bevat pyrethrinen met inbegrip van cinerinen)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : pyréthrinés naturelles Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (pyréthrinés naturelles), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- Numéro d'enregistrement 9853P/B
- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.
 - SPo: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.
 - SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (Zone tampon de 30 m avec technique réduisant la dérive de 90%)
 - Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.
 - Utiliser la solution de pulvérisation immédiatement après la préparation.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2015

Révision: 03.03.2015

Nom du produit: Raptol

(suite de la page 6)

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement néant**

· **Mentions de danger**

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· **Conseils de prudence**

P101 *En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*

P102 *Tenir hors de portée des enfants.*

P273 *Éviter le rejet dans l'environnement.*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale*

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** ECOstyle BVBA

· **Acronymes et abréviations:**

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2